

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU LUNDI 07 FEVRIER 2022**

*Date de convocation :* 31/01/2022

*Date d'affichage :* 14/02/2022

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 07 février janvier à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de CANISY, en séance publique.

***Etaient présents les conseillers municipaux suivants :***

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Christian HUBERT, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Michel BUOT, Madame Agnès HOPQUIN, Madame Nathalie FAGNEN, Madame Magali DOUCHIN, Monsieur David FLEURY, Madame Lydie OSMOND, Madame Vanessa TALLON, Monsieur Gildas BAUDRY, Monsieur Sébastien DUPARD, Madame Sophie GUITET, Monsieur Soumaine ABDRAMAN DARBAYE, Madame Alicia DESSEULLES, Madame Céline SURVILLE et Monsieur Mathieu VIARD.

***Excusés :*** Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint (pouvoir à Madame Céline SURVILLE), Monsieur OSMOND François-Noël (pouvoir à Madame Claude CARAU COUVREUR), Monsieur Philippe FEUFEU (pouvoir à Madame Claude CARAU COUVREUR), Madame Lydie OSMOND et Monsieur Mathieu VIARD.

***Absent :*** Monsieur Gildas BAUDRY.

***Secrétaire de séance :*** Monsieur Soumaine ABDRAMAN DARBAYE.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 10 janvier 2022.

Concernant le dossier d'enregistrement ICPE du GAEC du Castillon, Monsieur Gérard DUVAL fait remarquer que selon lui la formulation « ... d'envisager l'abandon du stockage » n'est pas appropriée. Monsieur le Maire rappelle la particularité du PLU au Montmireil (site 3 du dossier ICPE).

Sur proposition de Madame Marie-Pascal HOUBEN, une reformulation est validée comme suit : Le dernier alinéa de la délibération est remplacé par « Le site 3 (site de stockage de fourrage) devra toutefois bénéficier d'un traitement particulier au regard de sa situation dans les abords (500 mètres) du périmètre de protection des monuments historiques (château de Canisy) et du classement en zone U, 1 AU et 2AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10/01/2010 ; les pétitionnaires devront prendre en considération l'urbanisation future, ainsi à terme, limiter le stockage dans ce secteur et s'assurer de l'adaptation du plan d'épandage en fonction des éventuelles futures habitations. »

Ce correctif étant établi, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

1. Personnel technique : proposition de recours à un emploi CDD pour surcroît de travail
2. Salle multi-activités St Ebremond : point sur les travaux, avenants, travaux imprévus
3. Projet travaux espace médical : choix du bureau d'étude technique, du coordonnateur SPS, géomètre
4. Finances 2022 : autorisation mandatement sur section investissement
5. Point travaux divers - prévisionnel 2022
6. Questions diverses

Monsieur Gérard DUVAL s'étonne que Madame Claude CARAU COUVREUR puisse disposer de deux pouvoirs.

Monsieur le Maire répond que, depuis le 11/11/2021 jusqu'au 31/07/2022, les règles d'exception sanitaires dans les conseils municipaux s'appliquent ; à savoir, chaque conseiller peut disposer de deux pouvoirs au lieu d'un.

### I - PERSONNEL TECHNIQUE : PROPOSITION DE RECOURS A UN EMPLOI CDD POUR SURCROIT DE TRAVAIL

L'équipe des services techniques est actuellement composée de :

- 3 titulaires à temps complet (35.00'/35.00')
- 1 titulaire à temps non complet (17.50'/35.00')

Monsieur le Maire rappelle que depuis novembre 2020, l'équipe n'a jamais été en permanence au complet du fait d'arrêts maladies de longue durée (cumul > 3 mois).

La commune a donc eu recours à des CDD de remplacement au fur et à mesure des situations de prolongation d'arrêt et les titulaires présents ont accepté des modulations de leur temps de travail en fonction des besoins ponctuels à gérer.

A date, un agent est en congé de maladie ordinaire depuis fin août 2021. Pour faire face à la charge de travail et permettre de gérer le planning des agents, il est proposé au conseil la création d'un poste non permanent d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité d'une durée de 6 mois (de mars à fin août), sur la base d'un temps complet - 35h, rémunéré sur l'indice IM 343. Cela permettra, en outre, d'offrir une stabilité d'emploi sur une plus longue période à l'agent actuellement en CDD pour remplacement d'un titulaire, puisque les contrats établis sont calqués sur les absences de l'agent en CMO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

### II - SALLE MULTI-ACTIVITES : POINT SUR LES TRAVAUX, AVENANTS, TRAVAUX IMPREVUS

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une partie de la dalle (environ 12 m<sup>2</sup> à l'entrée de la salle et à droite coté Est) a fait l'objet d'une reprise pour non-conformité à la pré-réception des travaux.

Malgré la reprise effectuée par l'entreprise DALIGAULT, le rendu final n'est pas satisfaisant, même après polissage.

L'entreprise Brillance Béton propose l'application d'un bouche pores solvanté sur l'ensemble de la salle et l'extension soit sur une surface d'environ de 600m<sup>2</sup>, ainsi que l'application d'un stain protection solvanté « effet mouillé » à la monobrosse + disque diamanté et lustrage à grande vitesse, pour un coût de 3564.00 € HT.

Monsieur le Maire souligne qu'il n'est pas judicieux, pour des raisons de responsabilité, de faire intervenir directement Brillance Béton, l'entreprise étant sous-traitant de la SAS DALIGAULT, attributaire du lot 02 « gros œuvre terrassement ». Si l'application d'un stain de protection s'avère nécessaire, il convient d'établir un avenant au lot 02.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas question d'accepter la réception en l'état.

Plusieurs conseillers préconisent de faire appel à un huissier pour constater le non parfait achèvement de la dalle avant de procéder à l'application de la protection solvantée préconisée par l'architecte pour améliorer l'aspect final de la dalle. Le conseil municipal y est favorable et donne son accord sachant qu'il conviendra de définir avec la maîtrise d'œuvre à qui incombe cette dépense non prévue au marché initial.

#### **Avenant n°1 au lot n°07 « carrelage »**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n°1 au lot 07 « carrelage faïence » attribué à l'entreprise Fautrat BTP.

Le caniveau de sol a été supprimé. Cette non réalisation justifie un avenant qui induit une moins-value de 3564.97 € HT.

Entreprise	Entreprise FAUTRAT BTP
Montant HT base	23 274.03 €
Avenant n° 1 HT	- 3 564.97 €
Nouveau montant HT	19 709.06 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au lot 07 du marché de travaux pour la rénovation et l'amélioration de la salle multi-activités, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal 2022.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y aura un avenant au lot 8 « peinture » puisqu'une couche supplémentaire a été nécessaire dans le hall de la salle.

#### **Aménagement extérieur**

Monsieur le Maire précise qu'il reste les travaux extérieurs de clôture à réaliser ; ceux-ci pourront être confiés aux agents communaux selon les disponibilités.

Le cheminement « podotactile » doit faire l'objet d'une reprise (dalle et marches).

L'espace « déchets » est en cours d'aménagement.

#### **Visite de sécurité de l'établissement**

Monsieur le Maire précise qu'il reste des travaux à finaliser avant le passage de la commission de sécurité le 18 février prochain : identification des locaux (étiquettes à poser), plans d'évacuation à poser ; et corriger les non conformités suite à la visite de sécurité du 27/12/2021.

**Mise en service des équipements scéniques** (dont sono) en présence de conseillers municipaux intéressés et du personnel technique. Il est également prévu la présence d'un agent administratif pour la rédaction d'une fiche d'utilisation. La date retenue est le mercredi 2 mars à 9h00.

La 1<sup>e</sup> manifestation se tiendra les 12 et 13 mars prochains - représentation théâtrale.  
Le repas des anciens est prévu le dimanche 03/04.

### III - PROJET TRAVAUX ESPACE MEDICAL : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE TECHNIQUE, DU COORDONNATEUR SPS, GEOMETRE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion de préparation a eu lieu avec Monsieur Mokrane ALOUANE, l'architecte.

Il est nécessaire de demander un relevé topographique de l'environnement et de procéder à un sondage du sol.

Monsieur le Maire présente un devis de GEOMAT d'un montant de 1020.00 € TTC pour la réalisation d'un plan topographique (relevé des constructions, limites, clôtures, talus, etc. ; relevé des chaussées par bordures, rives, affleurement des réseaux ; calculs topométriques des données...).

Monsieur le Maire présente deux devis pour la réalisation d'une étude géotechnique de conception qui permet d'évaluer les risques géotechniques, la circulation de eaux souterraines et de la nappe phréatique, les principes de construction envisageables, le classement du sol pour l'application éventuelles des règles parasismiques, etc.

ECR Environnement	3564.00 € TTC
FONDOUEST	4236.00 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise GEOMAT d'un montant de 1020.00 € TTC pour le relevé topographique et l'offre de l'entreprise FONDOUEST d'un montant de 4236.00 € TTC pour l'étude géotechnique de conception.

### IV - FINANCES : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2022 AVANT LE VOTE DU BUDGET

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants ;  
Vu la délibération du 29/03/2021 adoptant le budget primitif 2021 de la commune de Canisy,  
Considérant la nécessité de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes inscrites dans le tableau suivant :

chapitres budgétaires	crédits ouverts au	autorisation d'engagement, de liquidation et de
	budget 2021	mandatement jusqu'au vote du budget 2022 (25%)
21 "immobilisations corporelles"	45 000.00 €	11 250.00 €
23 "immobilisations en cours"	163 285.39 €	40 821.35 €

#### V - POINT TRAVAUX DIVERS - PREVISIONNEL 2022

##### Accès PMR de la salle polyvalente sise 4 rue de Kergorlay

Monsieur le Maire suggère de revoir l'accès PMR de la salle ; il préconise la fourniture d'une rampe amovible pour permettre le franchissement de la marche au niveau des 2 portes.

##### Acquisition d'un logiciel PAO (publication assistée par ordinateur)

Madame Claude CARAU COUVREUR sollicite l'acquisition d'un logiciel tel que Publisher (Microsoft) pour permettre la création du bulletin municipal ; elle précise que le logiciel n'est pas disponible seul mais fait partie du pack Office. Elle suggère d'y associer un ordinateur portable, qui serait, selon elle, pratique pour les agents du service administratif. S'il est préférable d'acheter un nouvel ordinateur, Monsieur le Maire propose de reporter au vote du budget.

##### Illuminations 2022

Madame Claude CARAU COUVREUR suggère d'acquérir de nouveaux motifs pour remplacer les motifs usagés et ainsi, profiter des offres commerciales de déstockage. Monsieur le Maire propose de mener une réflexion avec la commission « Cadre de vie » pour une éventuelle location des motifs d'illumination.

#### VI - QUESTIONS DIVERSES

##### Ramassage des ordures ménagères

Monsieur le Maire précise que, suite à la mise en place du nouveau schéma de collecte des OM, un point sera fait le 11 février prochain avec les services de la CA Saint-Lô Agglo, pour aborder les points « noirs » du ramassage.

Il sera nécessaire d'adresser au service de l'Agglo la dotation en bacs pour la commune, donc recenser les besoins pour la mairie, la mairie annexe, les écoles, la médiathèque, l'atelier communal, les cimetières...

A ce propos, Madame Agnès HOPQUIN réitère son souhait de voir installer un compost dans les cimetières.

**Aménagement de la liaison douce (tranche 3)**

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de désamiantage et de déplombage de la maison sise 2 le breuil sont terminés ; la démolition est prévue pour la fin février 2022.

**Organisation des bureaux de vote**

Monsieur le Maire demande quelles sont les disponibilités de chacun afin de tenir les bureaux de vote pour le scrutin des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022, et pour le scrutin des législatives des 19 et 26 juin 2022.

**Agenda**

CCAS : mardi 08/02 à 18h30

Commission des finances : mardi 15/02 à 20h00

Commission « cadre de vie » : date à définir

Prochaines séances de conseil municipal : lundi 07/03, lundi 04/04 (budget), lundi 02/05 et jeudi 02/06.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h50.

Le Maire,

le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alle', written over a horizontal line.A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Punard', written over a horizontal line.